

Département des publications Chemin de la Ciblerie 45 2503 Bienne Suisse

T +41 32 886 97 47 publications@hep-bejune.ch

Procédure de publication d'un ouvrage aux Éditions HEP-BEJUNE

1/3

Auteur Département des publications

Date février 2021

Version 5



1. Proposer une publication aux Éditions HEP-BEJUNE

Les auteur·e·s sont invités à remplir le formulaire en ligne.

Ce formulaire est à remplir directement en ligne sur le site internet de la HEP-BEJUNE dans la rubrique « Publications ». Le tapuscrit est joint au formulaire dans son intégralité et dans sa forme définitive (au moins 5 à 10 pages, 20'000 à 30'000 signes, selon la teneur de l'ouvrage) ainsi qu'un résumé (« note d'intention », d'environ 6000 signes espaces compris).

Dans la mesure du possible, il s'agit d'évoquer le lectorat ciblé, la pertinence du projet, la forme que prendrait l'ouvrage selon les souhaits de publication (numérique ou papier, nombre de pages, format...).

Il est loisible également d'envoyer une version papier de ces documents au département des publications à l'adresse suivante (la version ne sera pas retournée) :

HEP-BEJUNE Département des Publications ch. de la Ciblerie 45 2503 Bienne

publications@hep-bejune.ch

1.1. Traitement de la demande de publication aux Éditions HEP-BEJUNE

Le dossier sera examiné par le comité éditorial qui prendra une décision par rapport à la demande (acceptation ou refus du projet). En certains cas, il est possible que vous soyez amené à venir présenter votre projet lors d'une séance du comité éditorial.

En cas d'acceptation, le département des publications se chargera de l'accompagnement de votre projet au travers d'un contrat d'éditions, et d'un éventuel précontrat pour les projets d'éditions.

1.2. Processus de publications : relecture, expertise et mise en page

Le département des publications suit le processus de travail éventuel sur le tapuscrit ou la mise en place du projet, en établissant un calendrier de production (plan de production).

Une évaluation par un comité scientifique externe de l'ouvrage doit être réalisée selon les principes de la relecture au double aveugle et selon une grille d'expertise propre à chaque collection (cf. grille ouvrage pratique, grille ouvrage recherche). À l'issue de cette expertise, l'auteur devra éventuellement effectuer des modifications.

Une relecture formelle professionnelle est proposée en toute fin de processus d'édition, avant publication.

1.3. Diffusion, distribution, archivage et dissémination

Les Éditions HEP-BEJUNE assurent la diffusion et la distribution des ouvrages en Suisse et en France, ainsi que le dépôt et archivage (ISBN et/ou DOI), et la mise à disposition des publications sous forme numérique.



2. Normes éditoriales

2.1. Mise en forme des manuscrits

Texte Les textes sont rédigés en Times 12 avec simple interligne pour

l'ensemble du manuscrit.

Niveaux de titres et mise en évidence

Les textes doivent comporter au maximum trois niveaux de titres. Toutes les mises en évidence doivent figurer en caractères

italiques (et non pas en gras ou souligné).

Tableaux et graphiques

Les tableaux et les graphiques figurent dans un fichier à part. Ils sont numérotés et leur emplacement dans le texte est indiqué

précisément.

Images Les images sont enregistrées dans un fichier séparé. La résolution

minimale est de 300 dpi. Les captures d'écran ou les images prises sur Internet ne répondent pas aux normes de qualité exigées. Les

images sont libres de copyright.

Références Les figures, les tableaux et les références doivent être conformes

aux normes édictées par le Publication manual of the American

Psychological Association (7e édition).

2.2. Recommandation concernant la rédaction de texte

Utilisation de sigles Tous les sigles, même les plus usuels, doivent apparaître en toutes

lettres et rendus explicites lors de la première utilisation.

Langage égalitaire Le langage égalitaire est respecté dans l'entier du document. Le

guide du langage égalitaire de la HEP-BEJUNE peut être utilisé à

cet usage.

Présentation de

l'auteur

Les prénom et nom de l'auteur suivent immédiatement le titre du

texte (avec mention de son rattachement institutionnel).

2.3. Titres, styles

Titres Le titre du texte doit être clair et concis (20 mots maximum). Le

texte de l'article est divisé en plusieurs parties, chacune identifiée par un titre. Des sous-titres et intertitres sont autorisés. Afin d'assurer une structure claire, les niveaux de sous-titres sont limités à trois en utilisant la logique de numérotation suivante : 1;

1.1; 1.1.1; 2; 2.1; 2.1.2 etc.

Italiques Les locutions étrangères (latin, anglais ou autres) sont

dactylographiées en italique

Citations Les citations de moins de 40 mots sont incluses dans le texte.

Celles de plus de 40 mots sont dactylographiées en retrait.